

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-307

présenté par

Mme Corneloup, Mme Frédérique Meunier, M. Brigand, M. Forissier, M. Bazin, M. Gosselin et
M. Kamardine

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Santé »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	130 000 000	0
Protection maladie	0	130 000 000
Compensation à la Sécurité sociale du coût des dons de vaccins à des pays tiers et versement des recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) européenne au titre du volet « Ségur investissement » du plan national de relance et de résilience (PNRR)	0	0
TOTAUX	130 000 000	130 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Actuellement, de nombreux départements ne bénéficient d'aucune unité de soins palliatifs.

Au regard de l'allongement de la durée de vie et des débats liés à la fin de vie, il est urgent que le développement de ces unités soit renforcé sur tout le territoire national.

Cet amendement:

- flèche 130 millions d'euros de crédits supplémentaires vers l'action 14 « Prévention des maladies chroniques et qualité de vie des malades » au sein du programme 204 « Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins ».

- et réduit de 130 millions d'euros les crédits de l'action 2 « Aide médicale d'Etat » au sein du programme 183 « Protection maladie »